



Résolution sur la place et le rôle des Autorités locales au sein de la Francophonie

A l'occasion de la 36^{ème} Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones, les maires francophones, réunis à Beyrouth,

Rappelant la contribution de l'Association Internationale des Maires Francophones aux objectifs de l'Organisation Internationale de la Francophonie grâce à son action de proximité,

Rappelant la reconnaissance de cette action par la Déclaration du Sommet des Chefs d'Etat francophones lors du Sommet de Cotonou en 1990 et les Déclarations suivantes, et de son rôle initial d'Opérateur décrit par la Charte de la Francophonie, Accord intergouvernemental adopté à Antananarivo en 2005,

Considérant que, depuis 2007, la moitié de la population mondiale vit dans les villes et que cette tendance tend à s'accélérer ; le Fonds des Nations Unies pour la Population prévoyant que cette proportion atteindra 60 % en 2030.

Considérant que la population urbaine mondiale devrait augmenter de 2.5 milliards de personnes d'ici à 2050, avec près de 90% de cette croissance concentrée en Afrique et en Asie, qu'en 2050, les citadins représenteront 66% de la population mondiale et que la croissance urbaine la plus forte est attendue dans les villes africaines et asiatiques de 1 à 5 million d'habitants, et dans celles de moins d'un million d'habitants,

Rappelant que c'est au niveau des territoires que se manifestent et peuvent se régler de nombreux défis actuels dont :

- la lutte contre les changements climatiques,
- les migrations : l'urbanisation est le fait de l'exode rural, mais aussi des migrations économiques entre les différents pays
- l'accès aux services essentiels
- l'Innovation

Considérant que les territoires urbains devenant de plus en plus importants, les acteurs qui représentent ces territoires sont aujourd'hui incontournables pour proposer des solutions, que c'est au niveau local que l'action publique est la plus concrète et la plus visible et que les Autorités locales constituent le 1er échelon politique pour les citoyens et le dernier rempart vers qui les populations se tournent lorsque plus rien ne fonctionne, que les crises se manifestent.

Rappelant le 11e objectif de Développement Durable « Rendre les Villes inclusives, sûres, résilientes et durables » adopté par l'ensemble des Membres des Nations Unies et que 60 % des cibles de l'ensemble des ODD relèvent pour tout ou partie de la compétence des Autorités locales.

Rappelant que l'AIMF représente l'ensemble des autorités locales des pays francophones, à travers les maires, les Présidents des associations nationales d'élus locaux notamment de villes, départements, régions ou provinces,

Saluent la présence de Son Excellence Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, pour la première fois, présente à leur rassemblement,

Demandent au Sommet des Chefs d'Etat francophones qui se réunit de reconnaître le rôle politique des maires en complémentarité de leur action et que les modalités d'expression des élus locaux au sein de la Francophonie soient renforcées. Il s'agit notamment de conférer à l'AIMF un statut qui permette aux Autorités locales de s'exprimer devant le Sommet des Chefs d'Etat et d'être consultées sur les grands enjeux intéressant la Francophonie.